

KATARZYNA WOŁOWSKA

## LA POLYSEMIE ET LE SENS VIRTUEL<sup>1</sup>

### 1. De la recherche sur la polysémie à la recherche sur le virtuel sémantique

La polysémie est généralement définie comme un phénomène *lexical* qui, en plus, «concerne pratiquement la totalité du vocabulaire courant d'une langue» (Cusimano 2008 : 52). Pourtant, du point de vue de l'analyse (*con*)textuelle où «toute occurrence est un hapax» (Rastier, 2011 : 312), la polysémie :

apparaît [...] comme un triple artefact : (i) celui d'une linguistique du signe qui s'autorise à considérer le signe isolé sans poser le problème de sa discrétisation ; (ii) celui d'un point de vue objectiviste, qui présente le signifiant comme une donnée d'évidence ; (iii) celui d'une métaphysique dualiste qui sépare le langage et la pensée comme la matière et l'esprit» (*ibid.* : 311).

Le problème des emplois contextuels d'unités polysémiques est lié au phénomène de l'«innovation sémantique» (*néosémie*) que Rastier situe dans la perspective interprétative privilégiant l'analyse des corpus : si, pour certains, «la frontière entre la néologie et la multiplicité des sens d'un mot, la polysémie, reste difficile à interpréter» (Pruvost et Sablayrolles, 2003 : 32), c'est que l'on s'efforce inutilement de situer les deux phénomènes à un même niveau d'analyse. En fait, du point de vue contextuel, la polysémie («phénomène imputé au lexique») n'existe pas : selon Rastier on ne peut parler que de l'*équivoque*, «phénomène textuel» (2011 : 316), repérable uniquement là où le même contexte admet simultanément deux acceptions d'un même lexème. Quoi qu'il en soit, même si l'on soupçonne que «le polysème est peut-être une formidable fiction intellectuelle qui naît de la démarche du linguiste» (Bottineau 2005 : section 5, cf. aussi p. ex. Victorri 1997, Rastier 2011), le nombre d'ouvrages linguistiques consacrés à la polysémie est très considérable (cf. entre autres Picoche 1986 ; Victorri et Fuchs 1996 ; Kleiber 1999 ; Rémi-Giraud et Panier 2003 ; Soutet 2005 ; Cusimano 2008), ce qui témoigne de l'importance attachée toujours à cet «artefact lexicologique».

---

<sup>1</sup> Cet article a été écrit dans le cadre du projet n° 2011/03/B/HS2/05440 financé par le Centre National de la Recherche Scientifique en Pologne.

Notre objectif n'est pas de reconsidérer le phénomène de la polysémie, son existence même étant liée à la démarche sémasiologique à laquelle nous ne souscrivons pas. Pourtant, la réflexion sur la signification des polysèmes, outre qu'elle sert de support théorique à la pratique lexicologique, constitue un point de départ intéressant pour la description du *virtuel sémantique*. Le caractère séduisant du lexème polysémique comme unité d'analyse consiste en ce qu'il est déjà pourvu de plusieurs significations en langue ouvrant d'innombrables possibilités d'emplois contextuels : comme le discours n'en valide finalement qu'une seule, les autres, disponibles « au départ », restent virtuelles, ce qui fait entrer la virtualité dans la définition même du polysème. Le renvoi à la dimension virtuelle du langage permet en effet de contourner un peu cet obstacle majeur, déjà mentionné, auquel se heurtent les théoriciens et qui concerne la corrélation des deux plans de la description sémantique, *en langue* et *en contexte*. Cela entraîne d'autres problèmes plus spécifiques, relatifs à la recherche de l'invariant sémantique et à l'explication des mécanismes selon lesquels on génère dans l'usage, à partir de cet invariant, des sens particuliers, typiques ou originaux. Ce problème de l'association de la *langue (puissance)* et du discours (*effet*) se trouve par exemple au centre de la *psychomécanique guillaumienne* (cf. entre autres Valin 1973 ; Lowe 2007) qui introduit le concept crucial de *signifié de puissance*, une signification fondamentale du mot qui implique la possibilité d'emplois multiples en discours (l'application de cette idée à la recherche sur la polysémie a été développée surtout par Picoche 1986).

## 2. Les acceptions du polysème et l'espace de la parole potentielle

La recherche sur l'invariant sémantique *en langue*, qui donne lieu à des emplois particuliers *en contexte*, accorde ainsi une place non négligeable au virtuel, associable aux potentialités incluses dans le signifié de puissance et permettant d'envisager *a priori* la possibilité d'associer d'une manière cohérente les deux plans de l'analyse. Une des conceptions les plus intéressantes du composant virtuel du sens a été proposée récemment par Cusimano (2008) dans le cadre d'une approche structurale (componentielle) de la signification des lexèmes polysémiques. Comme l'affirme l'auteur,

cette étude de nature typiquement sémasiologique, poussant d'un certain point à l'extrême l'appareillage théorique établi en sémantique lexicale par B. Pottier, R. Martin et C. Touratier pour ne citer qu'eux, a conduit à mieux en voir les faiblesses qui n'ont, l'on s'en doute, nullement pris fin avec celle-ci (2012 : 10).

Il s'agit donc d'un modèle que l'auteur lui-même, pour différentes raisons, a jugé nécessaire de dépasser ; arrêtons-nous pourtant sur cette approche. Son originalité réside dans l'introduction dans la structure du polysème des *traits sémiques d'application* (TSA) qui s'ajoutent au *noyau sémique* (l'invariant que

Cusimano identifie dans sa terminologie au *sémème*) constitué de *sèmes à proprement parler*. Les TSA sont des « informations préconstruites en vue de l'emploi » (2008 : 84), des consignes qui indiquent la possibilité d'employer le polysème dans une acception donnée. Ainsi, dans le cas du polysème 'amour', on ne relève que deux sèmes (invariant sémique relevant du plan de la langue), /marquant une relation/ et /de caractère euphorique/, alors que les autres traits repérables dans sa signification ont un caractère applicatif: le locuteur n'en sélectionne qu'un ou n'en sélectionne aucun dans le cas d'un emploi original, non prévu par l'usage. De même, si l'on prend par exemple le cas du polysème 'symphonie', le locuteur peut choisir entre les traits /composition musicale/ (p.ex. *la 7<sup>e</sup> symphonie de Chostakovitch*), /ensemble de sons consonnants/ (p.ex. *une symphonie de vagues* ou *une symphonie de voix d'oiseaux*), mais aussi /choses ou facteurs qui concourent à un effet/. Dans ce dernier cas, le sens du polysème peut être orienté vers l'une de plusieurs catégories sémantiques, comme /visuel/ (p.ex. *symphonie des couleurs, symphonie des lumières*), /olfactif/ (*symphonie de parfums*), /gustatif/ (*symphonie du goût*, expression souvent employée dans la publicité de restaurants). Il y a aussi d'autres possibilités d'emploi de 'symphonie', où il est difficile de tracer nettement la frontière entre une consigne d'usage préconstruite et l'emploi original, p.ex. /temporel/ dans *La symphonie des siècles* (titre du roman *fantasy* d'Elisabeth Haydon) ou /sentiment/ dans *La symphonie de l'horreur* (sous-titre d'un film muet sur les vampires).

Le concept de TSA jette ainsi un pont entre le sens actualisable selon des schémas préétablis par l'usage typique et les emplois purement contextuels. La description *en langue* se trouve ainsi complétée par l'introduction d'éléments qui font partie de la *parole*, sans devenir pour autant une description *en contexte*, vu que les TSA ne sont pas des traits contextuels à l'instar de *sèmes afférents* de Rastier, mais qu'ils relèvent de l'espace intermédiaire entre la langue et la parole. Cet espace fait objet de conceptualisations diverses parmi lesquelles on peut énumérer la *parole potentielle* que mentionne Saussure (2002), la *parole idéale* ou *virtuelle* de Guillaume (1948), l'*usage collectif* de Hjelmslev (1971), la *norme* de Coseriu (1967) ou de Rastier (1987).

F. de Saussure	Langue		Parole (effective)
	Langue	Parole potentielle	
G. Guillaume	Langue	Parole virtuelle (idéelle)	Parole effective
E. Coseriu	Langue	Norme	Parole
L. Hjelmslev	Schéma	Norme	Acte
		Usage	
F. Rastier	Système fonctionnel	Usage (collectif vs individuel)	
		Norme	Texte

Tableau 1 : Les dimensions de la réalité linguistique dans les théories structurales

Cusimano préfère le terme de *parole potentielle*; le sens du polysème se crée ainsi à partir de la *langue* dont relève le noyau sémique, en passant par cette *parole potentielle* où le locuteur sélectionne un seul parmi les TSA disponibles ou éventuellement les rejette tous, pour se fixer définitivement à l'étape de la *parole effective* (en discours).

### 3. Esquisse d'une typologie de traits sémantiques virtuels

En refusant la démarche sémasiologique propre à la recherche sur la polysémie lexicale et en optant pour l'optique *interprétative* qui permet de décrire le sens en discours, nous tenons à considérer de plus près le concept de TSA comme élément sémantique virtuel. Pour systématiser la dimension du sens virtuel, nous adoptons le point de vue *microstructural*, en considérant les traits virtuels comme des unités analogues aux sèmes effectivement actualisés en discours, *i.e.* pouvant avoir un caractère générique ou spécifique, inhérent ou afférent (distinctions faites par Rastier 1987). Or cette systématisation est nécessairement liée à la représentation de l'espace où l'on perçoit le virtuel et qui n'est pas seulement celui de la langue, de la parole, de la parole potentielle ou de la norme (ce qui va de soi), mais qui se détermine par rapport au sens *actuel*.

Le domaine de l'actuel à proprement parler, c'est le *discours*, la *parole réalisée* ou, plus précisément, le *produit de l'acte énonciatif* inscrit dans la situation d'énonciation concrète, qui, dans la perspective interprétative, correspond à la notion de *texte-source* (point de départ pour l'interprétation, cf. Rastier, 1987 : 106). À ce niveau, logiquement parlant, il n'y a pas de virtuel : celui-ci s'observe ou bien *avant* l'acte d'énonciation (et celui d'interprétation), *en amont* de cet acte et du texte-source, ou bien *après*, uniquement dans l'interprétation, *en aval* de la production du texte-source à partir duquel on interprète le sens. On pourrait parler donc intuitivement d'un côté de la perspective *énonciative* où l'on élabore le sens à actualiser, et de l'autre de la perspective *interprétative* où l'on part du texte-source pour construire le sens interprété (qui n'est d'ailleurs jamais univoque). Pourtant, identifier le sens «en amont» à l'optique énonciative et le sens «en aval» dans une l'optique interprétative serait une démarche trop simpliste, vu que (i) l'énonciateur prépare toujours des consignes pour l'interprétation, s'efforce de la prévoir et de l'orienter, (ii) l'interprétation a bel et bien accès aux potentialités dont dispose l'énonciateur, (iii) c'est dans l'interprétation qu'on décide définitivement ce qui est et ce qui n'est pas actualisé.

En ce qui concerne l'espace de la parole potentielle et, plus généralement, les différentes sortes de normes et de prescriptions d'usage, il est clair que le renvoi à cet ensemble de consignes socialement attestées est absolument nécessaire, le virtuel et l'actuel se définissant toujours par rapport à la *norme*<sup>2</sup> qui détermine ce

<sup>2</sup> Au sens le plus large, le système lui-même pouvant être considéré comme la manifestation la plus radicale de la normativité linguistique.

qui est stable ou aléatoire, obligatoire ou facultatif, typique ou spécifique. Sans ce point de repère, l'analyse de toute unité lexicale devrait partir à chaque fois d'une *table rase* complète, d'un état purement virtuel du contenu modélisable arbitrairement en discours, ce qui ne reflète aucunement la réalité du fonctionnement de la langue. Ceci dit, nous proposerions de distinguer entre deux principaux types de traits sémantiques virtuels : les *traits potentiels* (TP) réperables déjà en amont du texte-source et les *traits neutralisés* (TN) relevant uniquement de l'espace « en aval ». Comme ce premier cas de figure est le seul à être lié à la polysémie et aux TSA, nous lui consacrerons ici plus d'attention qu'aux *traits neutralisés*, concept que, faute de place, nous ne pourrions qu'esquisser très succinctement (pour les développements, cf. Wołowska 2014).

### 3.1. Les traits sémantiques potentiels

L'espace du sens *potentiel* serait donc par excellence cette *parole potentielle* dont parle Cusimano en définissant ses TSA. Quant à nos TP, ils ne font pas partie de la structure typique ou « stable » de sémèmes, mais entrent dans une sorte de paradigme (ou classe) de traits disponibles parmi lesquels seulement certains s'actualisent en discours, alors que d'autres restent virtuels, *non-actualisés*. Les TSA semblent correspondre donc parfaitement à la définition de nos TP, sauf un point : ils ont un caractère *applicatif*, lié à l'optique sémasiologique que l'interprétation adopte très rarement et dans des cas bien particuliers (cf. 3.1.1.).

#### 3.1.1. Les TP « normativisés » et les TSA

Les TP relèvent souvent de ce que nous appellerons *potentiel normativisé*, espace de la parole potentielle situé plus près du système (incluant les *afférences socialement normées* qui se situent à la frontière entre le contexte et la parole potentielle, cf. 3.1.2.) et qui englobe les possibilités de sens prévues, de telle manière ou d'une autre, par les différentes normes d'usage. Il s'agit donc bien de traits sémantiques *alternatifs* et *préétablis*, situés du côté du possible déjà réalisé ; pourtant, dans la pratique de l'interprétation, la nécessité de choisir entre ces alternatives a un caractère plutôt théorique et elle diminue au fur et à mesure que le lexème se contextualise. Ce facteur entre en jeu même dans le cas des emplois de lexèmes polysémiques apparemment décontextualisés, p.ex. dans les titres de presse. Il est normal en effet que le destinataire ne lise souvent que des titres (sans regarder le texte) pour se faire une idée du contenu d'un journal ; on pourrait donc supposer que du moment où un titre comporte un polysème, l'équivoque est automatique et le destinataire passe en revue différents TSA attachés au lexème-piège ou, éventuellement, se lance désespérément dans la lecture de l'article pour dissiper ses doutes. Or, rien de plus trompeur : même là où le contexte *immédiat* manque, c'est le contexte *générique* qui vient au secours pour désambiguïser efficacement le sens véhiculé (cf. les exemples 1–3 comportant le lexème *acte* employé dans la collocation le *premier acte*) :

- (1) *France – Géorgie (3–1) : les difficultés du premier acte* (<http://eurovisions.eurosport.fr, Football - Qualif. Coupe du monde 2014, 23.03.2013>).
- (2) *Concertation : fin du premier acte* (sous-titre : *refondation de l'école*) (<http://www.cahiers-pedagogiques.com>).

Bien que *acte* soit un lexème polysémique (cf. les TSA \civil\, \de théâtre\, \sexuel\, etc.), on n'a aucun problème, même sans connaître le contenu des textes respectifs, à déterminer le domaine sémantique où s'insère le sémème 'acte' dans l'interprétation (//sport// dans 1, //enseignement// et //loi// dans 2), ce qui détermine les acceptions « sélectionnées en vue de l'emploi » (*partie vs étape*).

Il arrive néanmoins que la sélection d'un TSA parmi d'autres possibles s'avère une démarche pertinente même du point de vue interprétatif : il existe en effet des situations discursives où, sans une indication plus explicite de la classe contextuelle où se situe le sémème donné (contexte insuffisant), l'interprète peut se sentir désorienté. Cela concerne surtout les cas où le lexème, qu'il soit polysémique ou non, entre dans une aire du non-dit, des tabous et des sous-entendus. Vu ces conditions d'emploi particulières où le potentiel sémantique disponible n'est pas suffisamment restreint, la nécessité de sélectionner une classe sémantique parmi d'autres ouvre la possibilité d'une interprétation double, voire multiple, même si habituellement l'une des versions, celle qui prend en compte le plus grand nombre de consignes contextuelles, est la plus légitime. Il en va ainsi des contextes où les normes socio-culturelles ou différentes conventions exigent le recours aux moyens indirects de transmettre un sens (sous-entendus, allusions, messages clandestins, métaphores d'invention, ironie, etc.) : ceux-ci impliquent d'ailleurs souvent des lexèmes polysémiques, voire ils peuvent s'appuyer sur ces derniers et plus particulièrement sur la multitude de leurs TSA (cf. p. ex. les euphémismes relatifs à cet sujet tabou qu'est la mort : l'usage métaphorique de verbes comme *disparaître*, *s'éteindre*, *s'en aller* s'y est figé au point de donner naissance à un TSA supplémentaire \mourir\ dont l'identification nécessite l'appui d'un contexte spécifique).

Ainsi, la notion de TSA devient pertinente pour l'analyse interprétative du moment où l'interprète adopte lui-même la perspective sémasiologique ; dans ce cas, c'est le degré de contextualisation de l'unité d'analyse donnée qui détermine proportionnellement la portée du virtuel normativisé à envisager dans l'interprétation. Cela concerne bien évidemment des paliers d'analyse inférieurs (sémème, syntagme, énoncé), le nombre des potentialités sémantiques pertinentes se restreignant radicalement dans un texte plus long, d'autant plus si celui-ci est situé dans un contexte intertextuel et générique (ce qui est naturel). En effet, si l'on capte par hasard, par exemple dans un autobus ou dans un magasin, l'énoncé décontextualisé *Elle a peur de passer à l'acte*, le sens attribuable au sémème 'acte' (ou plutôt à toute la sémie 'passer à l'acte'), vu l'absence de consignes contextuelles susceptibles d'orienter l'interprétation, implique effectivement un nombre considérable d'alternatives virtuelles, pouvant renvoyer à différentes classes sémantiques. Certes, le contexte immédiat (cotexte) exclut déjà le TSA

\partie de quelque chose\ et indique clairement celui de \action\ (qui, interprétativement parlant, sera à considérer comme un sème mésogénérique). La question qu'on se pose spontanément est de savoir de quel type d'acte il peut bien s'agir, ce qui équivaut à chercher au moins un trait spécifique pouvant préciser le sens de 'acte'. On arrive à restreindre encore un peu plus la portée du virtuel en avançant des hypothèses fondées sur le cotexte *elle a peur de...*, quelque pauvre qu'il soit (hypothèses de type : *puisque'il s'agit d'un acte exigeant du courage, il est peut-être question de... [changer de travail / déménager à l'étranger / dire à son chef ses quatre vérités, etc.]*). Pourtant, au-delà de cette étape, le co(n)texte ne suffit plus, il devient inutile : nous voilà devant le virtuel dont l'exploration, faute de consignes contextuelles, sera une affaire d'imagination plutôt qu'une interprétation à proprement parler. En revanche, une contextualisation un tout petit peu précise de l'expression *passer à l'acte* signale sans problème la piste interprétative à emprunter :

- (3) Suis-je la seule à attendre le mariage pour passer à l'acte? (<http://forum.aufeminin.com/forum>).
- (4) Titre : *Ali Laarayedh: «Les terroristes ont profité de la faiblesse de l'État pour passer à l'acte»* (<http://www.mosaiquefm.net/fr>, 08.05.2013.).

En fait, dans les exemples cités, on n'a pas besoin de s'interroger sur la classe contextuelle à choisir : les contextes respectifs inscrivent d'une manière univoque le sémème 'acte' dans les classes //sexuel// (exemple 3) et //violence// (exemple 4). Ainsi, plus restreint est le contexte (= moins il y a de consignes pour l'interprétation), plus pertinent semble le renvoi au potentiel *normativisé* auquel on accède plus facilement qu'au virtuel *jamais réalisé*. Dans ce type de situations – qui, quelque fréquentes qu'elles soient, semblent quand même marquées par rapport à l'interprétation contextualisée «normale» – les TP normativisés, représentant les classes sémantiques dans lesquelles peut entrer le sémème donné, s'activent provisoirement comme des *alternatives* pour l'interprétation, mais ils entrent en ligne de compte *par défaut*, en l'absence de consignes contextuelles pertinentes.

### 3.1.2. Les afférences socialement normées

Un cas de figure particulièrement intéressant est celui des TPN situés, pour ainsi dire, à la frontière entre la norme et le contexte : du côté du sens actuel par rapport auquel ils se perçoivent, ils correspondent aux *afférences socialement normées*. Prenons l'exemple du lexème *mariage* (*union légitime d'un homme et d'une femme, Grand Robert*). Le sémème-type comporte les traits /union/, /entre homme et femme/, /légitime/, mais le contexte ajoute souvent à cette configuration l'afférence spécifique /d'amour/. Or, ce sème afférent présuppose d'une manière automatique le trait opposé /de raison/ (voire /d'argent/) qui reste virtuel dans les contextes actualisant le trait /d'amour/, mais qui se perçoit pourtant *par analogie*. Inversement, dans les contextes où s'actualise le trait /de raison/, son

opposé /d'amour/ garde le statut de trait virtuel, plus particulièrement celui de trait *potentiellement contextuel*, il ne s'actualise donc pas, mais néanmoins son absence est sensible en contexte, étant donné que l'expression *mariage de raison* implique naturellement un certain manque (qui est justement celui d'amour). Cette opposition ressort au premier plan là où ces deux éléments, ou du moins l'un d'entre eux, se trouve(nt) explicité(s) dans le contexte immédiat du sémème 'mariage' (cf. les exemples 5–6 recensés dans le *Grand Robert*):

- (5) Or, les pairs de France chercheront tous de riches héritières pour leur fils, n'importe où elles se trouveront. La nécessité où ils sont tous de faire des mariages d'argent durera plus de deux siècles (H. de Balzac, *Le Bal de Sceaux*).
- (6) J'étais parvenu à transformer (...) ce mariage d'amour, ou plutôt d'amourette, en un mariage de raison, et lequel! puisque la raison n'y tenait aucune place, chacun ne trouvant chez l'autre que les avantages qu'offre un mariage d'amour (R. Radiguet, *Le Diable au corps*).

Dans (5), le contexte explicite déjà au niveau lexical l'afférence /de raison/ (ou plus précisément /d'argent/) qui se manifeste par le sème /de raison/ actualisé au sein du sémème-occurrence 'mariage'. Le fait même de préciser qu'il s'agit d'un *mariage d'argent* renvoie implicitement au trait analogue (opposé) /d'amour/ qui reste ici virtuel. Dans l'exemple (6), où le jeu sur l'opposition *amour/raison* génère encore d'autres effets contextuels (p. ex. l'opposition *mariage d'amour vs mariage d'amourette*, impliquant l'actualisation du sème afférent /non sérieux/), les deux sèmes qui nous intéressent (/d'amour/ et /de raison/) se trouvent actualisés tour à tour dans les occurrences consécutives de 'mariage', mais c'est finalement le sème /d'amour/ qui «l'emporte» et qui s'actualise dans la deuxième (centrale) occurrence du sémème 'mariage' (*mariage de raison, et lequel!*). Quant au sème /de raison/, actualisé dans ce sémème à la première étape de l'interprétation, le contexte en aval de cette occurrence (*puisque la raison n'y tenait aucune place...*) conduit à sa virtualisation (cf. 3.2.); de toute façon, les deux traits opposés se présupposent réciproquement dans cette séquence, voire entrent dans une sorte d'interaction. Notons que les afférences /d'amour/ et /de raison/ sont des traits contextuels très attestés dans la pratique du discours: ils font donc partie du possible déjà réalisé (du point de vue sémasiologique, on pourrait même les considérer comme des TSA de niveau inférieur), mais sans faire pour autant partie du sémème-type, bien que l'afférence *par défaut* du trait /d'amour/ soit bien fréquente.

Il nous paraît intéressant de considérer encore une autre afférence, aussi assez régulière pour 'mariage', à savoir celle du sème /à vie/ (le mariage s'associant normalement à une union durable, par principe indissociable) qui active indirectement le TP opposé /temporaire/. Certes, si l'on adopte le point de vue chrétien, le sème /à vie/ devrait être considéré comme *définatoire* du sémème 'mariage', pourtant, dans d'autres contextes, il apparaît comme un trait afférent (cf. l'exemple 7):

- (7) (...) le mariage est une plus grande affaire qu'on ne peut croire (...) il y va d'être heureux ou malheureux toute sa vie (Molière, *L'Avare*, I, 5).



Le contexte renforce ici l'opposition implicite /à vie/ vs /temporaire/ en actualisant le trait afférent supplémentaire /sérieux/ (*le mariage est une plus grande affaire qu'on ne peut croire = le mariage est une affaire sérieuse du fait qu'il dure toute la vie*) qui met en place l'opposition implicative complexe /à vie/ → /sérieux/ vs /temporaire/ → /non sérieux/. Bien que cette relation concerne plutôt l'archiséme 'union' (particularisé par le sème 'mariage') et sa négation (*mariage = union durable, à vie vs non-mariage = union temporaire, non durable*), le trait /temporaire/ s'active d'une telle manière ou d'une autre dans ce contexte sans pour autant s'actualiser, tout en restant absent, virtuel. Il présente ainsi les caractéristiques suivantes que nous considérons comme définitoires du TP :

- (i) il est absent du sème-type 'mariage', *i.e.* il n'a pas de caractère inhérent ;
- (ii) il se perçoit *par analogie* grâce à l'actualisation du sème opposé *alternatif* /à vie/, appartenant à la même classe contextuelle<sup>3</sup> ;
- (iii) il est donc sémantiquement compatible avec les éléments du sème-type 'mariage'.

Il arrive pourtant que le discours *actualise* un trait qui, dans d'autres contextes, fonctionne comme un TP. En effet, si le trait /temporaire/ reste le plus souvent virtuel dans les emplois discursifs du sème 'mariage' (où s'actualise ou non le sème afférent /à vie/), ce rapport se renverse par exemple dans le texte suivant (extrait d'un article sur le *mariage temporaire* des chiites) :

(8) *Le mariage temporaire et l'Islam*

Le mariage temporaire ou le mariage de plaisir fait partie d'une tradition pré-islamique reconnue jusqu'à nos jours par quelques branches de la partie chiite, mais qui est interdite catégoriquement par celles des sunnites et considérée comme relation illégale. Le mariage temporaire consiste à nouer une relation de mariage à une durée précise accordée par les deux partenaires. Les sunnites se basent sur un hadith du recueil d'El Boukhari qui confirme que le prophète Mohamed (...) a interdit catégoriquement le mariage temporaire, alors que certains chiites disent que c'est le calife Omar ibn El-Khattab qui l'a interdit et comme personne n'a le droit d'interdire sauf le prophète par ordre divin, le mariage demeure correct dès le moment où c'est un acte convenu entre l'homme et la femme, toutefois il est possible de l'officialiser par un contrat de mariage pour préserver les droits des enfants en cas de grossesse (<http://www.firdaous.com>).

Les deux premières occurrences du sème 'mariage' (dans le titre et dans la phrase d'introduction de l'article) actualisent déjà le sème afférent /temporaire/ qui apparaît comme la négation du trait /à vie/. Celui-ci reste à l'état virtuel, cependant, vu qu'il représente habituellement une afférence socialement normée, son absence est beaucoup plus sensible que ne l'était celle de /temporaire/ dans les exemples précédents. En fait, le contexte même de la séquence (8) met en relief le caractère non typique, voire anormal d'une telle union (*qui est interdite*

<sup>3</sup> C'est pourquoi on ne peut pas considérer comme *potentiellement contextuel* n'importe quel trait sémantique théoriquement imaginable (comme p.ex. /métallique/, /pour manger/, /rugueux/, etc.).

*catégoriquement par [les] sunnites et considérée comme relation illégale*), et le trait /temporaire/ ainsi que l'afférence /pour plaisir/ (avec la nuance /uniquement pour le plaisir sexuel/) contestent le sème inhérent /légitime/. Deux points de vue s'esquissent ainsi dans le texte : pour les sunnites, le mariage temporaire est carrément une *relation illégale* (virtualisation contextuelle du sème inhérent /légitime/), alors que pour les chiites, c'est *un acte convenu entre l'homme et la femme* que l'on peut éventuellement *officialiser par un contrat de mariage*, mais qui, de toute façon, *demeure correct* (le sème /légitime/ reste intact et l'afférence /temporaire/ peut être même considérée comme « socialement normée »). Selon le point de vue adopté, les sémèmes-occurrences 'mariage' peuvent donc être soumis à deux interprétations divergentes où le statut attribué au sème virtuel /à vie/ joue le rôle décisif.

### 3.1.3. Les traits potentiellement contextuels

Le potentiel normativisé n'épuise pas la catégorie des TP ; pour rendre compte des *alternatives d'interprétation non explorées en discours*, il est nécessaire d'envisager aussi un autre type de traits, plus intéressant à notre avis, que nous appellerons *traits potentiellement contextuels* (TPC). Comme ce terme l'indique, il s'agit des traits qui, sans s'actualiser en contexte, se laissent percevoir dans l'interprétation où leur absence est considérée comme sensible. Soulignons pourtant que, bien que le contexte discursif admette un nombre illimité de possibilités de modélisation des structures sémantiques, l'ensemble des TP envisageables pour une configuration microstructurale donnée ne saurait équivaloir à *tous les traits possibles* qu'on est capable d'inventer sans tenir compte de la probabilité de leur éventuel usage contextuel. La catégorie des TPC n'englobe pas en fait n'importe quel trait sémantique, mais seulement ceux qui sont *sensibles comme des alternatives non explorées du sens actualisé*, c'est-à-dire ceux qui se laissent percevoir *par analogie aux sèmes contextuels*<sup>4</sup>. Des afférences de ce type s'observent par exemple dans le texte (9), une critique véhémement à valeur politique :

- (9) *Pourquoi l'Union Européenne punit-elle les malades ivoiriens ?*  
Inhumain, trop inhumain ! Qu'ont fait les malades ivoiriens à l'Union Européenne ? De quoi sont-ils donc coupables ou responsables ? Quel crime odieux ont-ils commis, pour que l'accès direct aux médicaments des grands laboratoires européens leur soit désormais interdit ? Car, c'est aussi de cela qu'il s'agit, avec la décision de l'Union Européenne de prohiber le

<sup>4</sup> Cf. la catégorie des traits *virtuels* considérés en langue et définis comme *non distinctifs, obligatoires ou non obligatoires* (Rastier 1987). Cet ensemble paraît assez hétérogène du fait que certains traits virtuels relèvent de l'actuel et d'autres du virtuel « potentiel ». Ainsi, les traits non distinctifs mais obligatoires ou du moins « défini[s] par une expectative sociale » (*ibid.* : 41) coïncident avec les traits connotatifs au sens de Pottier (ex. 'pizza' avec son trait connotatif /italianité/ ou 'bagnole' avec son trait /familier/); ils s'actualisent en tout contexte, alors, bien qu'ils ne soient pas distinctifs, ils relèvent de l'actuel. Par contre, les traits non distinctifs et non obligatoires sont des traits potentiels qui, une fois actualisés, deviennent des traits afférents.

Port d'Abidjan, second port d'Afrique, à tous les navires européens. Or, ceux-ci assuraient, jusque-là, 90% du trafic portuaire. Qui a jugé les malades, pour leur infliger pareille punition ? Les *malades* ivoiriens ont-ils seulement pris part aux votes, pour être ainsi concernés par la crise postélectorale ivoirienne ? Pourquoi supporteraient-ils les effets collatéraux des sanctions ? Ils font partie des abstentionnistes du premier et du second tour. Les malades n'ont généralement pas de camp politique (<http://abidjan360.wordpress.com/2011/03/14/pourquoi-l%E2%80%99union-europeenne-punit-elle-les-malades-ivoiriens/>).

Les sèmes afférents actualisés dans le sémème-occurrence 'malades' sous l'influence de ce contexte (construit d'abord linéairement, mais ensuite envisageable aussi dans l'optique « tabulaire »<sup>5</sup>, globalement), à savoir /victime/, /en danger/, /traité de manière inhumaine/, /souffrant pour des raisons politiques/, etc., laissent ressentir dans l'interprétation l'absence des TPC /en sûreté/, /aide politique/, /hors les batailles politiques/ qui représentent l'*image idéale* de la situation telle qu'elle devrait être et pour laquelle l'énonciateur lutte au travers de sa critique.

Cette fonction discursive des TPC semble régulière surtout dans les textes critiques ou polémiques où les sèmes afférents actualisés ont une valeur négative : les TPC à valeur opposée (positive) qui se repèrent par analogie dans de tels contextes suggèrent implicitement la structure *désirable, idéale* du sémème-occurrence que les afférences négatives contestent. Cela permet de complexifier la structure sémantique du texte interprété en doublant la configuration des éléments du sens *actuel* par les éléments alternatifs *virtuels* auxquels ces premiers s'opposent ; grâce à cette structure « de l'autre côté du miroir », le plus souvent valorisée positivement non seulement par le contexte mais aussi en vertu des convictions socialement partagées (p. ex. *l'État devrait aider les malades et non pas les pénaliser*), l'interprète arrive à établir non seulement *ce que* le texte « dit » (aspect descriptif), mais aussi *à quoi se rapporte* ce qu'il dit, ce qui fournit des consignes pour définir son aspect argumentatif<sup>6</sup>. Remarquons que dans de tels cas, il ne s'agit pas d'alternatives d'interprétation entre lesquelles on hésite avant d'en sélectionner une à actualiser, mais d'alternatives (opposées aux SA) effectivement *absentes*. Ces TPC, *non actualisés et non actualisables*, sont sensibles dans l'interprétation grâce à la fonction qu'ils assument, celle de créer une sorte de « monde représenté » alternatif (le plus souvent positif) que les afférences effectives du texte mettent en cause pour exprimer une opinion critique, polémique, etc.

### 3.2. Les sèmes neutralisés

Le second type de composants virtuels que nous appelons *sèmes neutralisés* (SN) sont des éléments pertinents de la structure du sémème-type qui disparaissent en contexte par l'intermédiaire de l'opération interprétative de *virtua-*

<sup>5</sup> Cf. Groupe  $\mu$  (1990) sur la *lecture tabulaire*.

<sup>6</sup> Notons que, bien que nous nous soyons concentrée ici sur l'analyse de la structure d'un seul sémème (niveau local), les TPC de ce type se réitèrent aussi dans d'autres sémèmes du texte en formant des isotopies virtuelles (niveau global).

*lisation* (ce mécanisme a été décrit par Rastier 1987). Ils diffèrent des TP par le fait d'avoir, au sein du sémème-type, le statut de sèmes inhérents que le discours valide normalement *quasi* automatiquement et qui pourtant disparaissent dans certains contextes, surtout dans des *parcours tropiques* ou *figuratifs*. Tel est le cas, par exemple, du sème /animal/ dans le sémème 'lion' employé dans le contexte métaphorique partout cité *Jean est un lion* ou le cas du sème /végétal/ dans 'roseau' de la maxime pascalienne *L'homme est un roseau, mais c'est un roseau pensant*. Ce qui est fondamental, c'est que la neutralisation de sèmes inhérents s'accompagne le plus souvent de l'afférence de traits contextuels; ainsi, les sèmes /animal/ et /végétal/ dans les exemples mentionnés se trouvent remplacés par le trait contextuel /humain/, ce qui entraîne la virtualisation et l'actualisation analogues d'autres traits, plus spécifiques. La modification contextuelle de la microstructure typique du sémème reflète ainsi le jeu constant entre l'actuel et le virtuel, plus précisément le jeu entre l'actuel afférent et le virtuel neutralisé. Dans ce bras de fer discursif, plus le neutralisé est important, plus la modification est profonde, étant donné que la virtualisation concerne les traits inhérents, relativement stables, formant une sorte de noyau sémique du sémème. C'est un mécanisme qui fait penser un peu à celui décrit par Cusimano (2012: 27–30), mais qui implique, du côté du virtuel, non pas le *possible jamais réalisé* mais le *typique non validé*.

#### 4. En guise de conclusion

Des deux types de virtualité que nous avons distingués (le *potentiel* et le *neutralisé*), c'est ce premier qui est lié à la problématique des sens *alternatifs*, habituellement abordée dans la recherche sur la polysémie. Pourtant, contrairement à l'optique sémasiologique et applicative où le sens du lexème (polysémique) résulte de la sélection de traits sémantiques à *actualiser* dans l'emploi discursif donné (cf. les TSA), nous considérons le sens virtuel du point de vue interprétatif où les alternatives sémantiques potentielles (TP) se perçoivent par rapport (d'analogie) aux traits *déjà actualisés* en discours. Quant aux TP «normativisés», représentant les classes sémantiques alternatives envisageables dans l'interprétation, ils ne sont pris en compte que par défaut, dans de rares situations où le contexte manque, ce qui ne concerne d'habitude que des paliers d'analyse inférieurs (ne dépassant pas le niveau de l'énoncé).

#### Bibliographie

- BOTTINEAU, Didier. Le statut théorique de la polysémie en psychomécanique du langage. In *La polysémie*. Ed. Olivier SOUTET. Paris: PUPS, 2005, 75–86.
- COSERIU, Eugenio. *Teoría de lenguaje y lingüística general: cinco estudios*. Madrid: Gredos, 1967.

- CUSIMANO, Christophe. *La polysémie. Essai de sémantique générale*. Paris : L'Harmattan, 2008.
- CUSIMANO, Christophe. *La sémantique contemporaine. Du sème au thème*. Paris : PUPS, 2012.
- GUILLAUME, Gustave. Leçon du 20 février 1948. In *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1947–1948, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale III*. Dir. Roch VALIN ; Walter HIRTLE ; André JOLY. Québec / Lille : PUL / PUL, 1987, 109–117.
- Grand Robert électronique*. 2013. In : <http://grv2.bvdep.com/gr.asp>.
- GROUPE  $\mu$ . *Rhétorique de la poésie*. Paris : Seuil, 1990.
- HJELMSLEV, Louis. *Essais linguistiques*. Paris : Minuit, 1971.
- KLEIBER, Georges. *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*. Villeneuve d'Ascq : Septentrion, 1999.
- LOWE, Ronald. *Introduction à la psychomécanique du langage*. Québec : PUL, 2007.
- PICOCHÉ, Jacqueline. *Structures sémantiques du lexique français*. Paris : Nathan, 1986.
- PRUVOST, Jean ; SABLAYROLLES, Jean-François. *Les néologismes*. Paris : PUF, 2003.
- RASTIER, François. *Sémantique interprétative*. Paris : PUF, 1987.
- RASTIER, François. Équivoque polysémie. In *La linguistique de Bernard Pottier. Bilan, critiques, perspectives*. Ed. Aboubakar OUATTARA. Rennes : PUR, 2011, 307–322.
- REMI-GIRAUD, Sylvianne ; PANIER, Louis. *La polysémie ou l'empire des sens. Lexique, discours, représentations*. Limoges : PUL, 2003.
- SAUSSURE, Ferdinand de. *Écrits de linguistique générale*. Ed. Simon BOUQUET ; Rudolf ENGLER. Paris : Gallimard, 2002.
- SOUTET, Olivier (éd.). *La polysémie*. Paris : PUPS, 2005.
- VALIN, Roch (dir.). *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*. Québec / Paris : Klincksieck / PUL, 1973.
- VICTORRI, Bernard. La polysémie : un artefact de la linguistique ? In : *Revue de sémantique et pragmatique*, 1997, 2, 41–62.
- VICTORRI, Bernard ; FUCHS, Catherine. *La polysémie. Construction dynamique du sens*. Paris : Hermès, 1996.
- WOŁOWSKA, Katarzyna. *Le sens absent. Approche microstructurale et interprétative du virtuel sémantique*. Frankfurt am Main : Peter Lang, coll. «Études de linguistique, littérature et art», 2014.

#### Abstract and key words

Starting from the theory of lexical polysemy, in particular the concept of Ch. Cusimano and the term of semic application characteristics, implemented by him, this article takes the semantic virtuality under consideration in terms of microstructure and interpretation. The typology of virtual features proposed in this article includes *potential* and *neutralized* features, with a special attention paid to the first category, comprising of *alternative* elements of meaning. The most important among these are the potentially context characteristics, which can be distinguished by the relation of analogy to the contextual (afferent) characteristics actually updated in the discourse.

Virtual; potential; actual; interpretation; polysemy; semantic feature; context

Katarzyna Wołowska  
 Université Catholique de Lublin Jean Paul II  
 wolowska@kul.pl

